



Déclaration liminaire au CSAL du 10 avril 2026

La DGFIP est l'administration qui a subi les suppressions d'emplois les plus massives au sein de toute la fonction publique : 31 148 suppressions d'emplois temps plein de 2008 à 2024 (environ 25 %), 3 000 suppressions prévues (a minima) dans le cadre d'objectifs et de moyens 2023-2027, 550 suppressions pour 2025 et de nouveau 550 pour 2026, des chiffres qui font tourner la tête, surtout celle des collègues et des usagers !

Les politiques destructrices sont toujours à l'œuvre. Alors que des gouvernements irresponsables ont aggravé le déficit de manière abyssale en réduisant les recettes fiscales et sociales par des cadeaux fiscaux et sociaux aux entreprises, on demande maintenant aux agent.es publics de payer la note en réduisant encore et toujours les missions garantes de l'égalité de traitement des citoyens et de la qualité du service public.

À la résorption de la dette, chacun devrait prendre sa part ? Quelle blague ! La DGFIP a déjà payé un lourd tribut qui pèse chaque jour sur les agent.es et les missions de service public. Dans ce contexte budgétaire, dont les collègues ne sont en rien responsables, la DGFIP n'est-elle pas au cœur du financement de l'État ? Il n'y a, à la DGFIP, aucun emploi en trop ! L'accroissement continu de la charge de travail justifierait au contraire, la création d'emplois statutaires indispensables à l'exercice quotidien des missions et au renforcement de la lutte contre la fraude.

En outre, avec des conditions de travail qui se dégradent au rythme des suppressions d'emplois, des restructurations permanentes, des suppressions de services et de sites (10 sites des services finances publiques dans le 95 en septembre 2026 contre 39 en 2006), des méthodes de travail industrialisées qui font perdre le sens des missions, des règles de gestion qui font de plus en plus la part belle à l'arbitraire, des rémunérations qui ne suivent pas (avec une volonté de développer l'indemnitaire au mérite) et un « management » de plus en plus souvent toxique...

Le mal être au travail est réel et il est inacceptable !

On comprend mieux l'urgence de la DG à casser le TAGERFIP et à refuser de communiquer sur les variations par départements, au nom de la nouvelle réforme de comptabilisation des emplois. Quand les résultats sont insoutenables, il est plus facile de détruire l'outil de mesure ! Et de faire disparaître les vacances d'emploi d'un coup de baguette magique.

Mais nous avons compté et pour la DDFIP 95, **nous passerons de 981 emplois A, B et C au dernier TAGERFIP à 896 avec le nouveau référentiel, soit 85 emplois supprimés**, changement d'unités de mesure ou pas ! **En cumul depuis 2008, les destructions d'emplois seront donc au nombre de 637 dans le 95.**

Ces suppressions d'emplois résultent du nouveau référentiel en équivalent temps plein (ETP).

Cette nouvelle méthode ne comptabilise que le volume horaire imposé par la DG sur des critères opaques, qui ne représente ni les besoins, ni les agents nécessaires aux services pour accomplir leurs missions.

Car comment expliquer par exemple que le SIP d'Ermont qui en 2025 était en déficit de -5 ETP passe à +7,4 ETP en 2026 ?? Vous considérez donc que plus de 7 collègues au SIP d'Ermont se tournent actuellement les pouces ?! Et c'est le même cas pour le SIP de Cergy qui est à +5,4 ETP (contre -6,3 en 2025) ou le SDIF à +6,4 ETP (contre -3,2 en 2025). Les collègues seront donc content.es d'apprendre qu'ils seront en sureffectifs pour démarrer la campagne IR...

Aujourd'hui, les collègues nous accompagnent afin de vous montrer qu'ils ne sont pas que des volumes horaires ou des données statistiques. La Direction doit prendre ses responsabilités et assumer les conséquences de ses décisions.

La CGT Finances Publiques 95, Solidaires Finances publiques 95 et FO Finances Publiques 95 ont décidé de ne pas siéger et exigent :

- l'arrêt des suppressions d'emploi,
- l'arrêt des restructurations, réorganisations et fermetures de services,
- une véritable transparence des effectifs,
- des recrutements d'agents à la hauteur des besoins des services,
- une revalorisation salariale.